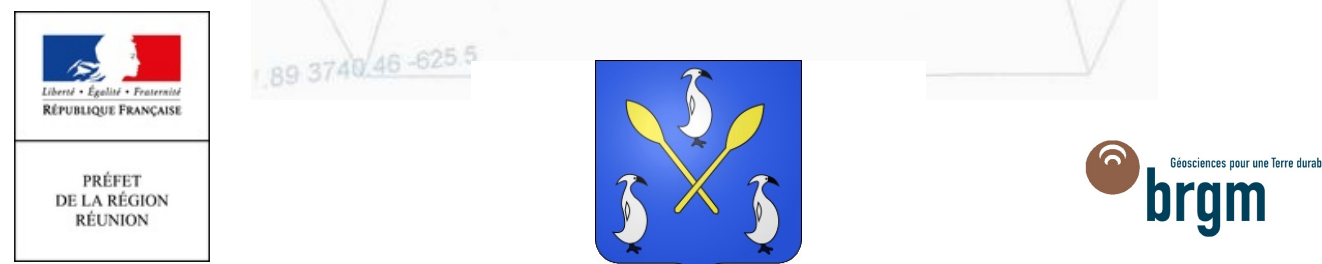


PLANCHE 1

CARTE GENERALE

Janvier 2020



Zones avec un principe d'inconstructibilité

- ### Zones constructibles sous conditions

- | | | |
|---|-----|--|
|  | B2u | Aléa moyen mouvements de terrain en zone "secteurs jugés sécurisables" et un aléa nul, faible ou moyen inondation. |
|  | B2 | Aléa moyen inondation combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain. |
|  | B3 | Aléa faible inondation combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain. |
|  | | Aléa nul à faible mouvements de terrain combiné à un aléa nul inondation. |

Bâtiments et constructions

-  BÂTIMENTS REMARQUABLES
 (Mairie, Hôpitaux, lycée, ...)
 BÂTIMENTS INDUSTRIELS
 AUTRES BATIMENTS
 ESPACES DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
 CIMETIÈRES

Routes

- ROUTES NATIONALES
 — ROUTES DÉPARTEMENTALES
 ROUTES SECONDAIRES

Cadastro

- ☐
- PARCELLAIRE

Cours d'eau, ravines

- Ravine des Avirons

ECHELLE 1 / 15 000

Fond topographique : ©IGN-BD TOPO® 2019

Fond parcellaire : © DGFIP – PCI vecteur ® mäj 2017 - ILE DE LA REUNION

Cartographie : BRGM Réunion - Janvier 2020

Les informations cartographiques (le cadastre, les différents bâtis et voiries, les toponymes, etc.) sont matérialisées pour permettre de faciliter l'identification des parcelles concernées par le présent zonage réglementaire du PPR de la commune, notamment dans le cadre de la délivrance des autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol.

Projection utilisée : RGR92 / UTM 40S

